



N° 18.54

CREATION(S) et SUPPRESSION(S)

DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12.12.2018, une nouvelle convocation a été adressée pour le 19.12.2018.

Le conseil syndical dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 décembre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 10 Présents / 12 Votants / 2 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (2)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (2)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ① - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (0)
- ③ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (5)

Il est exposé :

Il est exposé :

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite aux mutations et recrutements intervenus, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs ainsi :

Service communication :

Pour procéder au recrutement d'un ambassadeur du tri par voie de mutation :

- ⇒ Suppression d'1 poste d'adjoint administratif territorial

Cela fait suite à la création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par délibération n°18.26 du 11 juillet 2018.

Suite à la réussite d'un concours :

- ⇒ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le poste d'adjoint administratif territorial actuellement occupé est gelé et sera supprimé après consultation du comité technique.

Service finances :

Pour faire suite à la mutation d'un agent et au recrutement d'un agent nouvellement mis en stage :

- ⇒ Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- ⇒ Création d'1 poste d'adjoint administratif territorial.

Suite au recrutement sur le poste de directeur des finances et des marchés, il est nécessaire

- ⇒ De créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe. Le poste d'attaché principal précédent est gelé et sera supprimé après consultation du comité technique.

Service collecte sélective contenants :

Pour faire suite à la mutation d'un agent et au recrutement d'un agent non titulaire :

- ⇒ Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- ⇒ Création d'1 poste d'adjoint administratif territorial.

Il est donc proposé la mise à jour du tableau des effectifs suivante :

Grade	Mouvement en +	Mouvement en -
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint administratif territorial	1	
Rédacteur principal 1 ^{er} classe	1	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 03 octobre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Pour le Président empêché,
Mme BIDARD Pascale,
Vice-présidente.